

SÉANCE DU 29 MARS 2016

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H45.

Après lecture et approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29 février 2016, Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

D17-2016 /OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Sous la présidence de Monsieur Dominique PAILLAT 1^{er} adjoint, chargé de la présentation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des différents budgets 2015 qui s'établissent ainsi :

BUDGET BODINIÈRE résultat de l'exercice 2015

LIBELLE	MONTANTS REALISES 2015
FONCTIONNEMENT	
Recettes	0 €
Dépenses	0 €
Déficit	0 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	0 €
Dépenses	2 960,44 €
Déficit	2 960,44 €
Résultat de la section de fonctionnement 2014:	0 €
Part du résultat de fonctionnement 2013 affecté en Investissement en 2014	0 €
Résultat de Clôture 2015 de la section de fonctionnement	0 €

BUDGET ASSAINISSEMENT résultat de l'exercice 2015

LIBELLE	MONTANTS REALISES 2015
FONCTIONNEMENT	
Recettes	61 382,15 €
Dépenses	39 999,01 €
Excédent	21 383,14 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	28 441,70 €
Dépenses	57 083,04 €
Déficit	28 641,34 €
Résultat de la section de fonctionnement 2014:	95 859,07 €
Part du résultat de fonctionnement 2013 affecté en Investissement en 2014	0 €
Résultat de Clôture 2015 de la section de fonctionnement	117 242,21 €

BUDGET COMMUNAL résultat de l'exercice 2015

LIBELLE	MONTANTS REALISES 2015
FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 100 639,80 €
Dépenses	899 610,76 €
Excédent	201 029,04 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	227 746,08 €
Dépenses	505 657,89 €
Déficit	277 911,81€
Résultat de la section de fonctionnement 2014:	418 322,67 €
Part du résultat de fonctionnement 2013 affecté en Investissement en 2014	156 406,96 €
Résultat de Clôture 2015 de la section de fonctionnement	462 944,75 €

Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les comptes administratifs des budgets tels que résumés ci-dessus.

D18-2016 /OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015

Monsieur le Maire ayant repris la présidence de l'assemblée, présente au Conseil les comptes de gestion de 2015 établis par Mme Chapuis, Percepteur, concernant le budget principal de la Commune et les budgets annexes d'assainissement et du lotissement de la Bodinière.

Monsieur le Maire présente ainsi les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du compte de gestion dressé par le Receveur.

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées, à l'unanimité

- ✓ **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D19-2015 /OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget Principal :

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015

❖ Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 462 944,75 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ A l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) pour 364 018,77 €
- ❖ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 98 925,98 €

Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- ❖ Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 117 242,21 € et que la section d'investissement présente un excédent de 48 693,89 € qu'il n'y a donc pas lieu de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement (002) pour 117 242,21€

Budget Lotissement La Bodinière :

Le Conseil Municipal,

- ❖ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- ❖ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- ❖ Constatant que le compte administratif ne présente ni excédent, ni déficit de fonctionnement

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- ❖ Reporte en section d'investissement (001) le déficit de 156 117,78 €

D20-2016 /OBJET : PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DES STRUCTURES DU RASED ET DU CENTRE MÉDICO SOCIAL

Monsieur le Maire explique que les communes de la Jaudonnière pour le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficultés et la ville de Chantonay pour le Centre Médico Social demandent une participation aux frais fixes de ces structures, aux communes utilisatrices de ces services.

Monsieur le Maire détaille le mode de partage des frais entre les communes.

Pour Saint Germain de Prinçay la participation sollicitée est de :

- 33,60 € soit 1,40 € x 24 élèves pour le RASED
- 68,50 € soit 0,50 € x 137 élèves pour le Centre Médico Social.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur ce versement,

Celui-ci, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** de verser à la commune de la Jaudonnière la somme de 33.60 € pour le fonctionnement du RASED et la somme de 68.50 € à la commune de Chantonay pour le fonctionnement du Centre Médico Social

D21-2016 /OBJET : REPRISE SUR PROVISIONS POUR RÉAMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique que la commune a réalisé des provisions en vue de réaliser les travaux de restructuration de la salle polyvalente. Ces travaux vont

commencer en juin 2016 et une reprise de ces provisions se justifie sur 2016. Il rappelle le montant des provisions effectuées :

- En 2014 : 160 000 €
- En 2015 : 80 000 €

Soit une reprise de 240 000 € au budget communal au compte 7815

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ **APPROUVE** la reprise de ces provisions pour un montant de 240 000 € sur le budget primitif 2016 de la commune.

D22C-2016 /OBJET : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE / DÉSIGNATION DES ENTREPRISES QUI RÉALISERONT LES TRAVAUX

Annule et remplace pour erreur matérielle concernant le montant du lot 12, les délibérations n°D22-2016 (délibération initiale) et n°D22B-2016 (annulant et remplaçant la délibération initiale pour erreur matérielle concernant le lot 13)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code des Marchés Publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié, et notamment ses articles 26, 28 et 40 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 novembre 2016 le Conseil Municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offre pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 février 2016 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée et Maine et Loire, ainsi que sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> le 3 février 2016. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plate-forme.

Suite à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 01	Désamiantage - Démolition	AMIANTE DECONSTRUCTION SERVICES	74 673,02 €
Lot 02	Terrassement - VRD	SARL ALAIN TP	41 655,18 €
Lot 03	Gros Œuvre – Béton armé	LIMOUZIN	255 899,14 €
Lot 04	Charpente bois	ETS FEVRE	103 402,73 €
Lot 05	Couverture et bardage métallique	SAS BELOUIN	238 638,55 €
Lot 06	Menuiseries extérieures aluminium	SAS LOISEAU MENUISERIE	105 698,71 €
Lot 07	Menuiseries intérieures bois	SARL DJIMMY VAILLANT	131 065,55 €
Lot 08	Cloisonnement – Plafonds plaques de plâtre - Isolation	SARL LILIAN	51 992,03 €
	<i>Dont Option 5</i> Ilots acoustiques	<i>1 874.96 €</i>	
Lot 09	Faux Plafonds	HERVOUET Jacky	41 764,17 €
Lot 10	Chape-Carrelage-Faïence	SARL CAILLAUD VRIGNAUD	63 309,54 €
	<i>Dont Option 1</i> réfection de la salle des fêtes	<i>8 205 €</i>	
Lot 11	Peinture	POUPART JOGUET	19 659,18 €
	<i>Dont Option 1</i> réfection de la salle des fêtes	<i>1 157.40 €</i>	
Lot 12	Revêtements de sols sportifs	SPORTINGSOLS	58 959,20 €
	<i>Dont Option 2</i> remplacement de sols sportifs	<i>13 825.20 €</i>	
Lot 13	Equipements sportifs	NOUANSPOUR	32 074,87 €
Lot 14	Chauffage – ventilation - plomberie	SARL HUMEAU	168 150,26 €
Lot 15	Electricité courants forts et faibles	SNGE	102 510,56 €
Lot 16	Nettoyage de finition	TECHNI PROPLETE	3 903,85 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des lots et les options

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

✓ **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
Lot 01	Désamiantage - Démolition	AMIANTE DECONSTRUCTION SERVICES	74 673,02 €
Lot 02	Terrassement - VRD	SARL ALAIN TP	41 655,18 €
Lot 03	Gros Œuvre – Béton armé	LIMOUZIN	255 899,14 €
Lot 04	Charpente bois	ETS FEVRE	103 402,73 €
Lot 05	Couverture et bardage métallique	SAS BELOUIN	238 638,55 €
Lot 06	Menuiseries extérieures aluminium	SAS LOISEAU MENUISERIE	105 698,71 €
Lot 07	Menuiseries intérieures bois	SARL DJIMMY VAILLANT	131 065,55 €
Lot 08	Cloisonnement – Plafonds plaques de plâtre - Isolation	SARL LILIAN	51 992,03 €
<i>Dont Option 5</i> Ilots acoustiques		<i>1 874,96 €</i>	
Lot 09	Faux Plafonds	HERVOUET Jacky	41 764,17 €
Lot 10	Chape-Carrelage-Faïence	SARL CAILLAUD VRIGNAUD	63 309,54 €
<i>Dont Option 1</i> réfection de la salle des fêtes		<i>8 205 €</i>	
Lot 11	Peinture	POUPART JOGUET	19 659,18 €
<i>Dont Option 1</i> réfection de la salle des fêtes		<i>1 157,40 €</i>	
Lot 12	Revêtements de sols sportifs	SPORTINGSOLS	58 959,20 €
<i>Dont Option 2</i> remplacement de sols sportifs		<i>13 825,20 €</i>	
Lot 13	Equipements sportifs	NOUANSPOUR	32 074,87 €
Lot 14	Chauffage – ventilation - plomberie	SARL HUMEAU	168 150,26 €
Lot 15	Electricité courants forts et faibles	SNGE	102 510,56 €
Lot 16	Nettoyage de finition	TECHNI PROPLETE	3 903,85 €

✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés correspondants ;

✓ **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le chapitre 92 - Extension et réaménagement de la salle polyvalente.

D23-2016 /OBJET : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNALE 2016

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2016

✓ **DÉCIDE à l'unanimité**

de fixer les taux d'imposition 2016 de la manière suivante

Les taux votés :

LIBELLE	TAUX
Taxe d'habitation	24,18 %
Foncier bâti	14,08 %
Foncier non bâti	52,11 %
CFE Contribution Foncière des Entreprises	23,85 %

D24-2016 /OBJET : BUDGET COMMUNAL DIMINUTION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités de fonction accordées au maire et adjoints sont régies par les articles L2123.20 à L 2123.24 du CGT et sont destinées à couvrir les frais que les élus rencontrent dans l'exercice de leur mandat. Le Conseil Municipal lors de sa séance du 7 avril 2014 a fixé l'indemnité du Maire à 43% l'indice brut 1015.

Monsieur explique qu'il souhaite s'associer à l'effort de la commune et demande une baisse de 10% de son indemnité.

Il quitte ensuite la salle, Monsieur Dominique PAILLAT 1^{er} adjoint prend la présidence de l'assemblée et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal salue la démarche de Monsieur le Maire qui assure une présence presque quotidienne en Mairie et suit avec attention les dossiers.

Le Conseil Municipal respecte cependant la décision du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** de fixer l'indemnité du Maire à compter du 1^{er} avril 2016 à 39 % de l'indice brut 1015.

D25-2016 / OBJET : VOTE DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les budgets primitifs qui leur ont été préalablement détaillés et qui se synthétisent ainsi:

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	1 409 981 €
Investissement	3 153 419 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	170 770 €
Investissement	202 663 €

BUDGET LOT DE LA BODINIÈRE

Fonctionnement	40 010 €
Investissement	159 123 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **VOTE** les budgets 2016

D26-2016 /OBJET : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association Familles Rurales prend en charge l'accueil périscolaire, le Centre de loisirs et les Temps d'Activité Péri-éducatif. Une convention et un avenant à celle-ci concernant les Temps d'Activité Péri-éducatif lient les communes de Sigournais et de Saint-Germain-de-Prinçay ainsi que les associations Familles Rurales des deux communes et fixent les règles de répartition des charges entre les deux communes.

Cette convention objet de la délibération D67-12 du 20 décembre 2012 est arrivée à son terme et il convient de la renouveler.

Monsieur PAILLAT 1^{er} adjoint présente la convention et l'avenant qui s'y rapporte. Il propose le renouvellement de celle-ci pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **DONNE SON ACCORD** au renouvellement de cette convention et de l'avenant qui s'y rapporte pour une durée de trois ans.

D27-2016 /OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES POUR L'ACCUEIL PERI SCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association Familles Rurales prend en charge l'accueil périscolaire. Ce service public est devenu indispensable à certains parents, à ce titre les communes de Saint Germain de Prinçay et de Sigournais versent une subvention à cette association. La convention vient d'être renouvelée par le Conseil Municipal lors du point précédent à l'ordre du jour de la réunion. Les règles de répartition des charges entre les deux communes restent identiques.

Monsieur Paillat, adjoint, présente le budget prévisionnel établi par l'association pour 2016. La participation demandée par l'Association Familles Rurales à la commune de Saint Germain de Prinçay s'élève à 29 817 € pour équilibrer l'accueil périscolaire et le centre de loisirs et les Temps d'Activité Péri-éducatif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis et rappelle que le paiement de la subvention pour l'accueil périscolaire sera réalisé en trois versements conformément à la convention :

- 1^{er} versement en avril pour 50%
- 2^{ème} versement en juillet 30%
- 3^{ème} versement en novembre 20%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **ACCORDE** à l'Association Familles Rurales la somme de 29 817 € en 2016 pour le fonctionnement de l'accueil Périscolaire et le centre de loisirs et les Temps d'Activité Péri-éducatif.

Questions diverses :

Maison de vie :

Le 14 avril une visite d'un appartement témoin est prévue. Les résidents inscrits et leurs familles ont reçu un courrier d'invitation. L'ouverture de la Maison de Vie est prévue au début du mois de juin 2016.

Zone d'activités des Paillousses:

Trois artisans de St Germain ont pour projet d'implanter leur activité dans la zone dite des « Paillousses » qui longe le rond-point de Benêtre près de la route départementale Chantonay / Pouzauges. La Communauté de Communes accepte de faire la demande d'implantation des réseaux sur cette zone d'environ 1,5 ha. Ce projet n'étant pas à l'initiative du Conseil Communautaire, les frais de réseaux et raccordements divers devront être assumés par les demandeurs.

Conseil Communautaire :

Il se tiendra à Saint-Germain-de-Prinçay mercredi 30 mars. Les élus de la commune y sont conviés.